

Rapport d'activités 2019

Permanence de l'Ordre des avocats

A. A. Organisation

L'organisation de la Permanence de l'Ordre des avocats est bien connue des membres de l'Ordre.

Des locaux sis 13, rue Verdaine, l'atmosphère qu'ils confèrent et la patine que le temps (1976) a laissée en ces lieux, un accueil à la fois paisible et dynamique assuré par la directrice de la Permanence, Mme Florence RIALLAND, et ses trois auxiliaires.

De 10h00 à 18h30, du lundi au vendredi, les avocats dispensent des consultations de 45 minutes en se relayant par demi-journées.

Les jeudis, nous partageons, de longue date et dans un bel esprit de collaboration, nos locaux avec la Permanence des notaires.

La Commission de surveillance de la Permanence est composée de Mes Karin BAERTSCHI, Matteo INAUDI, Monica KOHLER, Yann LAM, Simon NTAH, Me Marco ROSSI et du Président soussigné. Elle garde un œil sur le bon déroulement du tout, apporte son appui à la directrice et procède à la réflexion voulue pour permettre et suivre l'évolution que connaît la relation de conseil dans ce type de cadre.

B. Rôles et Objectifs

Le rôle de la Permanence consiste à rendre possible, plus et mieux encore, l'accès à la justice, de prendre sa part dans nos activités utiles à cet effet.

La porte est ouverte pour toute personne qui souhaite obtenir une consultation de 45 minutes avec un avocat. L'Ordre des avocats parvient, au fil des ans, à maintenir un prix de consultation de CHF 60.-.

A vrai dire, tant le but que l'objectif sont exprimés dans le terme « Permanence » qui a son sens et sa force et auquel la Commission de surveillance d'applique à donner plus encore de qualité.

Donner un avenir à ce qui se veut permanent (la volonté d'être disponible pour un conseil) implique, de façon continue, les présences successives de nombreux avocats, que l'Ordre remercie pour leur disponibilité. Mais nous souhaitons être plus nombreux. Merci encore, mais ici par avance, à toutes et à tous autres nouveaux et anciens confrères de répondre présent à notre prochain appel.

C. Activités au cours de l'année 2019

Notre chiffre de référence de 3000 consultations dispensées a été atteint (3008) en 2019. Soit une moyenne quotidienne de 12.4.

Les recettes se sont élevées à CHF 186'371.99 donnant lieu à un excédent de CHF 17'000.95. Les fonds propres s'élèvent désormais à CHF 141'573.43.

Nous avons renouvelé, après en avoir minutieusement discuté, notre accord avec la Chambre des Notaires lequel porte désormais sur une participation aux charges annuelles par une base forfaitaire de CHF 20'000.-.

La répartition des consultations par domaine s'inscrit dans l'ordre de proportionnalité usuellement observé et se présente ainsi :

- droit de la famille (772) ;
- droit du travail (582) ;
- droit pénal (271) ;
- bail (158) ;
- droit des migrations (149) ;
- droit des contrats (141).

D. Projets pour 2020

Notre premier projet est bien le même : persister dans cette voie.

Mais il en existe toujours un second qui est de s'améliorer et cette amélioration implique une adaptation, voire un développement numérique. C'est à l'examen et nous remercions vivement le Conseil de l'ordre qui a proposé de participer au coût de ce projet à hauteur de CHF 6'300.-.

En effet dans le cadre de l'élaboration du nouveau site Internet de l'Ordre des avocats, un mandat d'étude et d'exécution a été confié à un prestataire à l'automne 2019.

Nous disposerons d'un site indépendant, aux couleurs de l'ordre et chercherons à développer des approches nouvelles telles que :

- Rendez-vous pour des consultations spécifiques
- Consultations simples en ligne

Cette évolution interviendra par paliers et ses conséquences pratiques (avantages ou risques) seront appréciées et discutées au sein de la Commission avec l'appui actif de Me Simon NTAH.

Genève, le 9 avril 2020

Philippe GIROD, Président